

Commission technique 71

Commission bipartite

Campagne 2023/2024

17 octobre 2023 MACON

Commission technique, bilan 2022/2023 :

Le bilan a été fait en juin, RAS en plus, les dossiers suivent leur cours. 112 dossiers de non réalisation transmis à la DDPP, pour au final 11 notifications de suspension de qualification brucellose et/ou IBR. Au final, la totalité des prophylaxies finissent par être réalisées entièrement ou en partie. Il est important de souligner ce point auprès des éleveurs.

Intérêt du contrôle d'intro pour recherche IBR et BVD : des cas ont été diagnostiqués grâce à eux, évitant des contaminations problématiques !!

Plus problématique : 5 exploitations ne trouvent plus de vétérinaires acceptant d'être désignés vétérinaires sanitaires. Pb impayés ou éleveur désagréable (!!). Quelles mesures adoptées ? Nous avons demandé au GDS d'appuyer dans le même sens que nous pour mettre en avant le risque que ces éleveurs font peser sur le sanitaire du voisinage. Prophylaxie par désignation d'un vétérinaire ? Il serait intéressant que tous les vétérinaires donnent leur avis. La DDPP ne souhaite pas désigner un vétérinaire d'office. Quelles seraient les conséquences d'un refus ? on en reparle plus loin...

Maladies :

IBR : l'éradication suit son cours...

BVD : Idem. Mise en place de l'arrêté BVD pour les mouvements. Point Important : on parle de statut non-IPI individuel et de statut favorable (= non circulation virale) au niveau du troupeau. On en reparle à la réunion de la DDPP le 09 novembre 2023 à MONTCHANIN

Tuberculose : toujours quelques suspicions abattoir qui se négativent. Quelques cheptels en lien épidémiologique avec des foyers. Plus embêtant, un cas nécessitant des contrôles en cours de gestion...

BIPARTITE : les raisons d'un demi-échec

2 représentants éleveurs (GDS Julien Chardeau et chambre d'agriculture Bernard Lacour) 2 représentants vétérinaires (Dr Nicolas DAMAN pour l'ordre, Dr Eric GOUJARD pour le SVEL)

Pour rappel, depuis un rapport du CGAAER en 2015, nous appliquons une augmentation correspondant à l'inflation avec des discussions ponctuelles sur certains points. Cette année, l'inflation (hors tabac) a été de 4.8 % sur 1 an fin août.

Depuis 2 ans et l'allègement de la prophylaxie IBR, la prophylaxie bovine doit se réaliser en moins d'une heure pour 40 PS, sinon, un tarif horaire de 6 AMO est applicable en plus. Depuis l'an passé, un supplément de 5 € est applicable lors des déplacements pour prophylaxie (annuelle ou achat).

Il apparaît que certains vétérinaires rencontrent des difficultés dans la réalisation des prophylaxies (plus d'une heure pour 40 PS) et dans la facturation horaire du dépassement de temps. Pour remédier à cela, nous avons proposé une modification de la vacation proportionnellement au nombre de bovins dans l'exploitation, invoquant de plus grandes difficultés dans les grandes exploitations (plus de génisses, de taureaux, même durée qu'avant pour une facture nettement plus faible, etc). Les représentants des éleveurs n'ont pas répondu favorablement (Chez Julien Chardeau, 120 vêlages, la prophylaxie prend 20/30 minutes pour 40 PS ; pour eux c'est un problème individuel d'organisation qui ne doit pas pénaliser collectivement les éleveurs). Après discussion, ils nous ont proposé d'insister auprès des éleveurs sur l'importance de préparer les prophylaxies en amont (marquer les animaux à faire, rentrer les taureaux et/ou les parquer, prévenir de l'absence des animaux désignés pour compléter à 40 si besoin), et de justifier la facturation par les vétérinaires de la facturation horaire en plus en cas de non préparation, conscients du temps perdu lors de la réalisation des prophylaxie, de leur faible rentabilité et de la difficulté à recruter.

Ils ont accepté par ailleurs l'augmentation annuelle de 5%. Nous nous sommes donc quittés sur cet accord verbal.

Quelques jours plus tard, le représentant de l'ordre, Nicolas DAMAN n'a finalement pas souhaiter signer la bipartite, renvoyant au préfet la « *responsabilité d'une décision qui pénalise autant la profession vétérinaire* » en « *ne revalorisant pas nos actes à la hauteur du travail demandé, en relation évidente avec la taille des exploitations* ». Dont acte. Il est toutefois dommageable pour nos relations avec les éleveurs et leurs représentants de ne pas avoir expliqué le jour même cette décision.

Le Dr DAMAN a souhaité mettre le doigt sur un problème qui lui semble important : la baisse de revenus liés aux prophylaxies, la charge de travail du mandat sanitaire, la difficulté à se faire régler correctement en cas de non-respect des conditions de prophylaxie et la difficulté pour l'embauche de personnel.

Pour ma part, je pense que des augmentations, sauf à être absurdes, ne permettront jamais de revenir aux revenus d'avant. Même si je comprends la volonté d'augmenter les tarifs, je pense que les arguments doivent être plus percutants pour être audibles.

Lors des bipartites, il ne s'agit pas de vouloir rattraper la perte de revenus issue des progrès sanitaires (sinon, on fera grève pour poursuivre la vaccination FCO si un jour elle s'arrête ?) mais de créer, ensemble, les conditions pour que la prophylaxie se passe le mieux et le plus vite possible, gardant ainsi une rentabilité relativement intéressante (aujourd'hui, 135€/h pour 40 PS hors déplacement si durée =1 h00).

La prophylaxie n'est qu'un acte technique issu du mandat sanitaire. A mon avis, il ne doit pas être considéré comme le paiement de la « veille sanitaire ». Ne faisons pas l'erreur de vouloir l'augmenter pour cette raison, comme nous avons longtemps (toujours ?) fait payer notre conseil par la vente des médocs.

La rémunération de vétérinaires sanitaires est une vraie question, aujourd'hui sans réponse. Le fait que 5 élevages du 71 en cherchent un (pour des raisons tout à fait justifiées) doit faire prendre conscience à l'état de la nécessité de mieux valoriser cette veille. Par Qui ?

Si vous avez des questions, des propositions même (!!!) sur l'organisation, la réalisation, la facturation des prophylaxies et du mandat sanitaire, venez les partager le 09 novembre 2023 à Montchanin lors de la réunion de le DDPP !!

Eric GOUJARD